

### Les agressions dans l'exercice de notre métier, une question qui interpelle

Malgré toutes les mesures prises en agence le nombre de signalement d'agressions ne cesse d'augmenter. Le sujet des agressions a généré beaucoup de réactions au sein de l'instance CSE. Clairement, c'est un sujet qui interpelle. Pour FO, il est important de laisser la parole libre sur ce sujet et d'écouter les différents ressentis.

Les agressions sur PE ARA en chiffres :

818 en 2017

859 en 2018

1101 en 2019

**Et déjà 71 entre le 1er janvier 2020 et le 26 janvier 2020.**

Pour le **4ème trimestre 2019**, on dénombre **283** agressions dont **6 physiques**. C'est un élément nouveau dont la direction et les collectifs devront dorénavant tenir compte.

**En 2018**, malgré la gravité des agressions, seulement **6** ont été suivi d'une déclaration d'accident de travail. Pour FO, face une agression il est important de prendre du recul et de le déclarer. Malheureusement, force est de constater que de nombreux agents assure l'accueil physique ou le 3949 avec la boule au ventre.

**Verbatim d'un policier :**

*« Sans dépôt de plainte des agents, il est difficile d'agir et surtout cela ne protège pas non plus les collègues, si vous nous appelez pour individu déjà connu on l'embarquera ».*

Cela peut paraître violent, mais dans certain cas, il est préférable de le faire même si cela heurte nos convictions et ce pourquoi nous travaillons à Pôle Emploi.

Nous constatons un nombre de plaintes assez faible tant du côté des agents que du côté de l'établissement sur ce 4ème trimestre :

- 4 mains courantes (voir l'utilité)
- 3 plaintes agent
- 1 plainte conjointe
- 8 plaintes établissement

FO a fait une alerte, si auparavant les motifs d'agression concernaient à 26,8 % l'étude des droits et trop perçu, ce chiffre a bondi en janvier 2020 pour atteindre 50%.



### Accidents du 01/10/2019 au 31/12/2019 :

En préambule pour 2018 sur 215 accidents seuls 29 n'ont pas été reconnus mais 68 étaient en cours d'instruction. (Chiffres extraits du Bilan Hygiène Sécurité et Conditions de travail 2018). Les procédures d'instruction par la sécurité sociale sont de plus en plus longues.

Force Ouvrière avec le CSSCT a fait une focale sur les malaises et les accidents de travail ayant entraîné des arrêts de plus de 8 jours. La direction prend note et un nouveau CSE se tiendra sur ce thème.

Sur ces 215 accidents signalés 30 faisaient suite à des malaises sur le lieu de travail. Les motifs de ces malaises peuvent être extrêmement variés. Pour autant, il serait intéressant de se pencher sérieusement sur cette problématique qui comporte certainement des risques sous évalués :

- risque pour la personne et du bien-être au travail,
- risque d'accident sur la route, dans certains cas non prise en compte suffisante de collègues au retour de longue maladie et/ou cas de burn-out.

Pour janvier nous sommes déjà à 7 cas de malaise au travail signalés.

Il est à noter le nombre important d'accidents liés aux chutes : FO a demandé pour l'Auvergne une attention particulière pour l'entretien des parkings l'hiver. De nombreuses chutes ont lieu également dans des agences à étages.

**FO animera avec des coaches des formations tout au long de l'année 2020 sur des questions de la gestion du stress....**

**Le dialogue social** en ce début d'année commence particulièrement mal, et c'est de mauvais augure pour les conditions de travail des agents PE. On viendra ensuite nous parler de pari de la confiance, de bien-être au travail... Pourtant les IRP représentent les agents, non ?



Pour nous contacter : [syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr)

Vous informer via notre site : [www.fo-pole-emploi-ara.fr](http://www.fo-pole-emploi-ara.fr)

Ou via Facebook : [www.facebook.com/FO.PE.ARA](http://www.facebook.com/FO.PE.ARA)

## EMPLOI ET HANDICAP



### MISE EN PLACE DE PILOTES DANS LE RHONE « LIEUX UNIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »

- Présence des **conseillers Cap emploi** pour recevoir les demandeurs en situation de handicap **dans les locaux de Pôle emploi.**
- **Lieu unique** pour simplifier les démarches, améliorer la qualité du service rendu aux demandeurs d'emploi en situation de handicap et aux employeurs.

Diagnostic commun, coordination de l'action des conseillers

- Entreprise des deux réseaux pour faciliter le recrutement,
- Simplification de l'accès aux démarches pour les employeurs
- Des outils informatiques partagés, une mutualisation des ressources, pas de fusion des 2 organismes, avec nomination d'un référent manager dans chaque site.

Pour Force ouvrière il est important de savoir si le dispositif intègre le dispositif LINA. La réponse est oui sans que ce dispositif disparaisse. FO a demandé qu'elle était le taux de reclassement actuel des TH en prévision du suivi de la mesure, la Direction devrait nous apporter la réponse lors d'un prochain CSE.

## ASC

Les élus avaient voté la reconduction à l'identique des dotations 2019 pour 2020 lors du CSE de décembre, elles seront mises en ligne prochainement.

**Les petites activités seront mises en ligne le 9 avril prochain.**

## Pilotage de la formation des demandeurs d'emploi

Le Gouvernement a choisi 6 régions, dont ARA, pour expérimenter le pilotage de l'action de Pôle Emploi en matière de formation des demandeurs d'emploi.

**Cette expérimentation exclu le PIC.**

Il s'agit d'une instance régionale : Préfet, Directeur régional et partenaires sociaux (représentants du CREFOP) ;

## Bilan campagne de promotion ou la grande désillusion...

Les primes ont augmenté au détriment des coefficients (dixit la CFDT qui a signé la nouvelle classification !!!)

Tout le monde l'a constaté, mais que les signataires s'en émeuvent, c'est pour le moins étrange non ?

Le **0,8 % de la masse salariale**, qui était un montant plancher alloué aux promotions, avant la nouvelle classification, est devenu un plafond ! **MERCI QUI ?**

Les ELD sont censées expliquer en réunion les modes d'attribution des promotions, malheureusement, toutes les ELD ne l'ont pas fait...

Lors d'une demande de recours : la problématique pour obtenir le courrier de non promotion existe encore et toujours...

**La campagne EPA est reportée au 1<sup>er</sup> mars.**

**CONTACTEZ FO SI VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTES ET SOUHAITEZ DE L'AIDE POUR VOTRE DOSSIER**

Pour nous contacter : [syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr)

Vous informer via notre site : [www.fo-pole-emploi-ara.fr](http://www.fo-pole-emploi-ara.fr)

Ou via Facebook : [www.facebook.com/FO.PE.ARA](http://www.facebook.com/FO.PE.ARA)